

Sainte-Thérèse, le 6 janvier 2016

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 3720, rue la
Verendrye à Boisbriand
V/réf. : 11117030-E1

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 16 décembre dernier, concernant l'objet
précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 8 février 2005, 1 page

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la
Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des
renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la
révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez
en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une
copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au
numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (3 pages)



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0086503

DATE DE RÉDACTION : 2005/02/10

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 2005/02/08

INSPECTEUR : Jean-Guy Gaulin accompagné de
Martin Charest (ville de Boisbriand)

. LIEU INSPECTÉ : **Vêtements S et F (Canada) ltée.**
3720, La Vérendrye
Boisbriand, Qc J7H 1R5

ADRESSE POSTALE (si différente) :

. NOM/FONCTION :

TÉLÉPHONE : 450-435-0313

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S): M. **art. 53-54**, directeur mécanique

. PLAIGNANTS RENCONTRÉS:

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S) RAPPORT(S)
Nombre: () () () () ()

. BUTS : Vérifier les activités de l'entreprise et si nécessité d'un certificat.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends chez « Vêtements Set F (Canada) ltée » au 3720, La Vérendrye à Boisbriand et nous rencontrons M. **53-54** ; en sa présence, nous inspectons les lieux. C'est une cie qui fabrique des vêtements et il n'y a pas d'utilisation de teintures, de colorants et il n'y a pas de lavage de vêtements.

À l'intérieur de l'usine, de nombreuses couturières et couturiers s'affairent à fabriquer des vêtements. Dans une pièce, on note qu'une bouilloire est utilisée pour la vapeur en circuit fermé pour l'activité de repassage des vêtements.

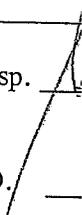
3. CONCLUSION

Pas d'activité susceptible d'émettre des contaminants dans l'environnement.

4. RECOMMANDATION

Prévoir inspection au besoin.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jean-Guy Gaulin, insp. 

2005/02/10

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.D.

2005/02/11

-COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

